

## **Manuel à l'intention des groupes d'experts participant aux préparatifs de la sixième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS VI)**

<b>I.</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>2</b>
1.	Contexte .....	2
2.	Champ d'action.....	2
<b>II.</b>	<b>Résultats escomptés de la Conférence MINEPS VI.....</b>	<b>3</b>
<b>III.</b>	<b>Comment les groupes d'experts sont-ils organisés ? .....</b>	<b>3</b>
1.	Méthodologie .....	3
2.	Communication avec l'UNESCO.....	4
<b>IV.</b>	<b>Quelles seront les missions des groupes d'experts ?.....</b>	<b>4</b>
1.	Finaliser le cadre de suivi.....	4
2.	Remplir le cadre de suivi.....	5
3.	Repérer les lacunes et proposer une action internationale.....	5
4.	Glossaire de la Conférence MINEPS VI.....	5
5.	Trouver des experts et des orateurs principaux pour le Forum et la Conférence.....	5
<b>V.</b>	<b>Comment remplir le cadre de suivi stratégique ?.....</b>	<b>6</b>
1.	Conformité avec les domaines d'action spécifiques/principaux .....	6
2.	Résumé .....	6
3.	Mots clés .....	6
4.	Date .....	6
5.	Source .....	6
6.	Portée régionale .....	7
7.	Données ouvertes/URL.....	7
8.	Langue.....	7
	<b>Annexe : Répartition thématique et paramètres de suivi.....</b>	<b>8</b>
1.	Domaines d'action principaux et spécifiques.....	8
2.	Paramètres de suivi .....	14

### **Document joint**

**Tableau – Cadre commun pour le suivi de la Déclaration de Berlin et la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport**

## I. Introduction

### 1. Contexte

Conformément à la résolution [CIGEPS 2015/3](#), le Secrétariat de l'UNESCO a lancé les préparatifs de la sixième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS VI), qui doit se tenir à Kazan (Fédération de Russie) du 3 au 5 juillet 2017.

Le succès de la Conférence [MINEPS V](#) est dû principalement au travail collectif entrepris par les représentants des gouvernements conjointement avec les experts non gouvernementaux dans le cadre de l'élaboration de la Déclaration de Berlin et au cours de la Conférence elle-même. Les propositions formulées par l'UNESCO dans le contexte des préparatifs de la Conférence MINEPS VI se fondent sur l'ambition de maintenir cette dynamique collective.

Les préparatifs de la Conférence MINEPS VI entraîneront donc l'organisation de vastes consultations avec les principales parties prenantes et des spécialistes qui sont invités à prendre part à des groupes d'experts informels dans le but de réunir des informations relatives au cadre de suivi de la [Déclaration de Berlin](#) (ci-après « la Déclaration »), adoptée par la Conférence MINEPS V en 2013, et de la [Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport](#) (ci-après « la Charte »), adoptée par la Conférence générale à sa 38<sup>e</sup> session en 2015.

### 2. Champ d'action

Ce cadre de suivi stratégique reflète une proposition initiale formulée par le Secrétariat de l'UNESCO, en étroite consultation avec le Comité intergouvernemental de l'Organisation pour l'éducation physique et le sport ([CIGEPS](#)) et son [Conseil consultatif permanent](#) (CCP), et sera soumis à la Conférence MINEPS VI pour approbation. Le cadre peut prendre la forme d'un tableau présentant différents domaines d'action d'une part, et des paramètres de suivi pour chacun de ces domaines d'autre part. À cet égard, le tableau a été conçu comme la structure la plus simple possible réunissant des informations pertinentes et évaluant les progrès connexes accomplis depuis la Conférence MINEPS V.

Gardant à l'esprit que le cadre stratégique pour la Conférence MINEPS VI doit prendre en considération deux textes normatifs distincts (la Déclaration et la Charte), et compte tenu du fait qu'un cadre de suivi stratégique international sur le sport doit entrer dans le contexte politique plus large du système des Nations Unies, le cadre élaboré pour la Conférence MINEPS VI traitera des liens spécifiques du sport avec les [Objectifs de développement durable/le Programme 2030](#), adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015.

Le préambule du Programme 2030 reconnaît que le sport est un important facteur de développement durable et de paix. Toutefois, il ne contient pas d'objectifs ou de cibles spécifiques liés au sport. En conséquence, il importe qu'un cadre de suivi élaboré pour la Conférence MINEPS VI aide à déterminer les contributions du sport aux ODD, et ce afin de donner aux autorités sportives nationales les moyens d'agir dans un contexte concurrentiel.

Les réactions des États membres du CIGEPS, des membres du CCP et d'autres partenaires concernant la première version du cadre de suivi pour la Conférence MINEPS VI ont été reçues en avril 2016. Compte dûment tenu des contributions reçues, **trois grands domaines d'action** ont été définis. Ils structureront l'ordre du jour de la Conférence et permettent de constituer des groupes de travail informels d'experts. Ces domaines sont :

- (i) élaborer une vision globale d'un accès inclusif ;
- (ii) maximiser la contribution du sport au développement durable et à la paix ;
- (iii) protéger l'intégrité du sport.

## II. Résultats escomptés de la Conférence MINEPS VI

La Conférence MINEPS VI doit conduire à quatre grands résultats :

- (i) **L'adoption du cadre de suivi de la Déclaration de Berlin et de la nouvelle Charte internationale** : les ministères du sport pourraient reconnaître la nécessité d'un cadre commun pour harmoniser et encourager le suivi des recommandations et des engagements figurant dans les politiques internationales relatives au sport ; ils pourraient reconnaître que le cadre de suivi international élaboré pour la Conférence MINEPS VI devrait être perfectionné et utilisé systématiquement pour les éditions ultérieures de la Conférence MINEPS, ainsi que pour d'autres espaces de discussion sur les politiques relatives au sport ; ils peuvent aussi recommander que ce cadre serve de référence pour évaluer les politiques et programmes pertinents aux niveaux régional et national.
- (ii) **La prise en considération des ressources disponibles et la mise en évidence des lacunes** : les ministères du sport pourraient reconnaître que les normes, ressources, paramètres de suivi et d'évaluation, bonnes pratiques et autres données réunies pour guider le cadre de suivi sont des atouts précieux pour favoriser l'élaboration de leurs propres politiques, renforcer leurs capacités et garantir la convergence des politiques nationales relatives au sport avec les normes internationales ; les ministères du sport pourraient aussi mettre en évidence des domaines d'action et des paramètres de suivi pour lesquels il n'y a pas ou peu d'informations disponibles, c'est-à-dire qui nécessitent un suivi spécifique (voir (iv) ci-dessous).
- (iii) La définition des domaines dans lesquels et par lesquels le secteur du sport peut contribuer à la réalisation des **ODD/du Programme 2030**.
- (iv) **L'adoption d'un plan d'action/d'un appel à l'action** : au vu des lacunes mises en évidence dans les données qui guident le cadre de suivi (voir (ii) ci-dessus), les ministres peuvent s'engager en faveur d'actions prioritaires qu'ils entreprendront conjointement et individuellement, et dont les progrès seront évalués lors de la Conférence MINEPS VI. Les actions approuvées doivent être liées aux ODD/au Programme 2030.

## III. Comment les groupes d'experts sont-ils organisés ?

### 1. Méthodologie

Pour préparer l'ordre du jour et les résultats de la conférence, des groupes d'experts seront créés, réunissant les principales parties prenantes et des experts, sur la base du volontariat, en vue du développement de ce cadre de suivi stratégique en un puissant mécanisme de promotion de la convergence internationale des politiques sportives, tant par les autorités nationales que par les institutions et les organisations internationales.

Les préparatifs de la Conférence MINEPS V ont montré qu'il était utile de maintenir autant que possible le caractère informel du travail des experts et qu'il n'était pas nécessaire d'établir une hiérarchie spécifique au sein des groupes d'experts. De cette façon, ces groupes d'experts sont inclusifs. Il incombe aux spécialistes qui appartiennent à ces groupes d'assumer un rôle de chef de file dans leur domaine d'expertise, sachant que les groupes seront co-animés par des modérateurs.

Dans un souci d'efficacité et de précision des travaux des groupes d'experts, le présent manuel énonce des principes directeurs relatifs aux différentes tâches que les groupes réaliseront au cours des prochains mois.

## 2. Communication avec l'UNESCO

Le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS) est chargé par l'UNESCO de coordonner les trois groupes de travail. Le CIEPSS a mis en place **un espace de travail virtuel** (<https://www.icsspe.org/user/login> ; **nom d'utilisateur : wogromin, mot de passe : 147MIN17#**) dans lequel les membres des trois groupes de travail peuvent partager des informations utiles. À cette fin, veuillez envoyer les informations en question aux **personnes** suivantes :

- Mme Iva Glibo à l'adresse [iglibo@icsspe.org](mailto:iglibo@icsspe.org) et
- M. Detlef Dumon à l'adresse [ddumon@icsspe.org](mailto:ddumon@icsspe.org) ;

en mettant en copie :

- M. Philipp Müller-Wirth à l'adresse [p.muller-wirth@unesco.org](mailto:p.muller-wirth@unesco.org) et
- Mme Veronika Fedorchenko à l'adresse [v.fedorchenko@unesco.org](mailto:v.fedorchenko@unesco.org).

D'autre part, le CIEPSS animera les **discussions de ces groupes par courrier électronique**.

Toutes les contributions à ces discussions devront donc être envoyées par courrier électronique au CIEPSS, en l'occurrence à Detlef Dumon et Iva Glibo, en mettant en copie Philipp Müller-Wirth et Veronika Fedorchenko. Le CIEPSS devra être consulté sur les questions suivantes :

- le nom d'éventuels nouveaux membres pour le groupe d'experts ;
- l'organisation de réunions physiques ;
- les liens avec les autres groupes d'experts (par exemple lorsque des domaines d'action se recoupent) ;
- les demandes d'ordre général sur les modalités de travail et de suivi, ainsi que sur le processus ;
- les propositions/initiatives qui ne relèvent pas du cadre stratégique ;
- la soumission de rapports et autres documents produits par le groupe.

## IV. Quelles seront les missions des groupes d'experts ?

### 1. Finaliser le cadre de suivi

Les groupes d'experts sont invités à finaliser le cadre de suivi stratégique en vue de son examen par l'UNESCO. À cet égard, l'annexe I contient une liste des domaines d'action spécifiques les plus pertinents par domaine d'action principal. Cette liste sera constamment actualisée sur l'espace de travail virtuel.

Il est entendu que cette ventilation thématique ne peut être parfaite car des domaines d'action spécifiques peuvent se recouper et la liste de ces domaines ne peut être exhaustive. La structure thématique n'est pas censée être un constat scientifique mais un compromis pragmatique destiné à faciliter le suivi de la mise en œuvre des politiques. En conséquence, elle devrait se limiter aux domaines d'action principaux qui présentent un intérêt pour les responsables politiques.

Gardant à l'esprit qu'il importe que la Conférence MINEPS VI convienne d'une structure thématique unifiée, les groupes d'experts sont libres de proposer d'autres domaines d'action spécifiques ou d'ajuster les définitions des trois grands thèmes existants.

Exemple :

*Sous le thème 3, domaine d'action spécifique « Protection des participants, des spectateurs et des travailleurs », nous proposons que la définition de ce domaine d'action soit révisée comme suit : [...].*

## **2. Remplir le cadre de suivi**

L'une des principales tâches qui incombe aux groupes d'experts consiste à remplir le cadre à l'aide d'informations concrètes en mettant en évidence les normes internationales, les outils, etc. qui ont été élaborés depuis la Conférence MINEPS V, c'est-à-dire en 2013.

Exemple :

*Thème 3, domaine d'action spécifique « Lutte contre la manipulation des compétitions sportives » (normes/standards internationaux) : « Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives (2015) »*

Chaque membre des groupes d'experts, selon sa compétence et son domaine d'étude, est invité à soumettre des informations spécifiques. **Le point V ci-dessous donne des orientations** aux groupes d'experts concernant la forme sous laquelle chaque information doit être fournie.

## **3. Repérer les lacunes et proposer une action internationale**

La compilation des données des groupes d'experts devrait faire ressortir un certain nombre de lacunes dans les progrès accomplis depuis la Conférence MINEPS V (2013). Les groupes d'experts sont invités à repérer ces lacunes et à proposer des mesures en conséquence au niveau international dans le cadre d'un plan d'action que la Conférence MINEPS VI devrait s'engager à réaliser.

Exemple :

*Thème 1, domaine d'action spécifique « Partenariat multiparties prenantes et gouvernance » – lacunes en termes de principes communs et de conseils pratiques ; engagement de la Conférence MINEPS VI à soutenir l'élaboration d'un guide pratique pour la coopération entre les ministères du sport et les autres autorités publiques*

## **4. Glossaire de la Conférence MINEPS VI**

Les groupes d'experts sont invités à actualiser le glossaire de la Déclaration de Berlin et à proposer des définitions basées sur de nouveaux éléments, lesquelles constitueront le glossaire de termes techniques de la déclaration finale de la Conférence MINEPS VI.

Exemple :

*Le terme « égalité des genres » ne figure pas dans le glossaire de la Déclaration de Berlin. Nous proposons la définition suivante : [...].*

## **5. Trouver des experts et des orateurs principaux pour le Forum et la Conférence**

La Conférence sera constituée de deux parties :

- la partie formelle (4 et 5 juillet) : les orateurs principaux représenteront essentiellement des gouvernements ou des institutions gouvernementales ;
- la partie informelle (3 juillet) : des représentants d'universités et de la société civile interviendront aussi en tant qu'experts.

Les groupes d'experts sont invités à proposer (i) le nom de spécialistes susceptibles d'intervenir au cours du forum des experts, (ii) le nom de ministres du sport qui seraient particulièrement bien placés pour présenter de bonnes pratiques au cours de la conférence officielle, (iii) ainsi que d'autres ministres (par exemple, santé, égalité des genres, affaires sociales, finance/budget/économie, justice, etc.) qui ont spécifiquement contribué à l'élaboration de politiques nationales relatives au sport.

## V. Comment remplir le cadre de suivi stratégique ?

Lorsque des membres des groupes d'experts, en plus de participer à la discussion, souhaitent partager un document, par exemple, une convention, une déclaration, un état de la situation ou un document similaire avec d'autres membres des groupes d'experts, ils sont priés de prendre en considération ce qui suit :

### 1. Conformité avec les domaines d'action spécifiques/principaux

Veillez vous assurer que toutes les informations soumises dans le cadre de suivi stratégique correspondent à un domaine d'action spécifique et à un paramètre de suivi (voir annexe I).

Exemple : *Convention internationale contre le dopage dans le sport, en tant que norme/standard international (paramètre de suivi), thème 3, domaine d'action spécifique « Lutte contre le dopage ».*

### 2. Résumé

Compléter les informations en résumant brièvement leur contenu technique (**30 à 100 mots**) ou en donnant une courte explication des raisons pour lesquelles vous considérez le document utile pour le groupe d'experts.

Exemple : *Dans la Convention internationale contre le dopage dans le sport, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 2005, les États parties s'engagent à mettre en place et à renforcer des législations, réglementations, politiques et/ou pratiques administratives nationales visant à lutter contre le dopage dans le sport et à soutenir la mise en œuvre du Code mondial antidopage.*

### 3. Mots clés

Proposez des mots clés conformes au domaine d'action concerné.

Exemple : *dopage, antidopage, intégrité du sport, réglementation.*

### 4. Date

Veillez dater les informations. Pour faciliter le suivi et le contrôle de la Déclaration et de la Charte, les **informations ne devraient pas être antérieures à la Conférence MINEPS V**, sauf pour les normes internationales.

Exemple : *Convention ratifiée par 10 États membres entre mai 2013 et décembre 2016, soit 183 États parties au total.*

### 5. Source

Veillez indiquer la source des informations, que ces dernières viennent d'une organisation gouvernementale internationale, d'ONG ou d'un gouvernement national.

Exemple : *Source – UNESCO*

## 6. Portée régionale

Veillez préciser l'origine des informations, conformément à la désignation officielle de l'UNESCO. À cette fin, vous trouverez dans l'appendice I la désignation officielle des 195 membres (et des 10 Membres associés de l'UNESCO), en novembre 2015 (par région et dans l'ordre alphabétique).

Exemple : *Portée régionale – mondiale*

## 7. Données ouvertes/URL

Veillez vous assurer que les informations sont accessibles facilement et en continu sur Internet. Chaque fois que cela est possible, il convient de préciser le(s) lien(s) vers le(s) site(s) Internet où l'information est disponible (dans différentes langues).

Exemple : [anglais](#), [français](#), [espagnol](#).

## 8. Langue

Veillez préciser les langues dans lesquelles l'information est disponible :

- pour un outil d'intérêt international, l'information devrait être disponible dans l'une des deux langues du Secrétariat de l'UNESCO (anglais et français) ;
- pour un outil d'intérêt régional, l'information devrait être disponible dans au moins l'une des six langues officielles de l'UNESCO (anglais, français, espagnol, chinois, russe ou arabe).

## Annexe : Répartition thématique et paramètres de suivi

Afin de formuler des stratégies et des politiques qui tirent pleinement parti des possibilités qu'offre le sport de contribuer à la réalisation des ODD 2030, il est proposé d'envisager les domaines d'action suivants :

### 1. Domaines d'action principaux et spécifiques

<b>THÈME 1 : Élaborer une vision globale d'un accès inclusif</b>	
Afin de tirer pleinement parti des possibilités qu'offre le sport, il est nécessaire d'avoir une vision globale unifiée et de garantir la cohérence des politiques. La vision stratégique du sport est une condition préalable à l'élaboration et à la planification de politiques à différents niveaux. Pour qu'un système sportif soit efficace, cette vision globale doit être élargie au moyen de programmes bien formulés, notamment pour inclure les enfants, les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les populations autochtones, les migrants et les réfugiés ainsi que les autres minorités. Les programmes devraient non seulement cibler ces populations, mais ces dernières devraient également participer activement à leur élaboration. L'image du sport pour tous en tant que droit fondamental oblige les gouvernements, les institutions multilatérales et les autres acteurs de la société civile à faire en sorte que chacun ait la possibilité d'y participer.	
<b>DOMAINES D'ACTION SPÉCIFIQUES</b>	<b>ODD</b>
<p><b>Alignement avec les priorités de développement globales</b> Intégration des politiques sportives dans d'autres politiques publiques (santé, cohésion sociale, éducation, économie...) afin de réaliser les priorités du développement durable.</p>	<p>ODD 17.14 ODD 16.b</p>
<p><b>Partenariat multiparties prenantes et gouvernance</b> Favoriser et encourager la coopération entre les acteurs publics et privés afin d'élaborer et de mettre en œuvre des lois, des règlements et des plans nationaux de développement du sport.  La consultation du secteur sportif mondial (mouvement sportif, ONU et organisations intergouvernementales, sponsors et entreprises, ONG, médias...) permettra aux gouvernements et aux parties prenantes de mieux comprendre l'environnement sportif en mutation et donc de formuler des stratégies et des politiques globales qui optimiseront le potentiel inclusif du sport.</p>	<p>ODD 16.7</p>
<p><b>Égalité des sexes</b> L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des composantes essentielles du développement durable, qui sont universellement reconnues en tant que droits humains fondamentaux. La communauté internationale a placé ces questions au centre du Programme de développement durable, reconnaissant que l'autonomisation des femmes et des filles apportera une contribution capitale à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles.</p>	<p>ODD 4 ODD 4.1 ODD 4.7 ODD 5 ODD 5.1 ODD 5.5 ODD 5.c ODD 10.2</p>



<b>Éducation physique de qualité</b> L'expérience d'apprentissage proposée aux enfants et aux jeunes à travers les leçons d'éducation physique devrait être appropriée à leur développement afin de les aider à acquérir les habiletés psychomotrices, la compréhension cognitive et les compétences sociales et émotionnelles dont ils ont besoin pour mener une vie physiquement active <sup>1</sup> .	ODD 4 ODD 4.1 ODD 4.4 ODD 4.7 ODD 4.c ODD 8.6
<b>Lutte contre la discrimination fondée sur le handicap</b> En tant que puissant vecteur d'inclusion, le sport est un moyen d'expression idéal pour les personnes handicapées.	ODD 4 ODD 4.5 ODD 4.a ODD 10.2
<b>Lutte contre les autres formes de discrimination</b> Le racisme dans le sport, comme toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou sur l'intolérance religieuse, est un fléau qui doit être éradiqué.	ODD 4 ODD 10.2

---

<sup>1</sup> Source : UNESCO, L'éducation physique de qualité. Directives à l'intention des décideurs, adapté de Association for Physical Education (AfPE) Health Position Paper, 2008.

<b>THÈME 2 : Maximiser la contribution du sport au développement durable et à la paix<sup>2</sup></b>	
<p>Il est de plus en plus reconnu que le sport, en tant que langage universel, peut contribuer à une culture de la paix au sein des nations et entre celles-ci. Le sport est considéré comme un excellent moyen de favoriser la réconciliation entre les communautés divisées et d'atténuer les tensions sociales les plus profondes. Comme l'a reconnu la Déclaration de Berlin, le fait d'accueillir de grands événements sportifs peut avoir des avantages tangibles et intangibles pour la société et l'économie du pays hôte.</p> <p>Pour que les pays en bénéficient, le processus dans son ensemble, à commencer par l'appel d'offres, doit être géré de manière durable en tenant compte des besoins de toutes les parties prenantes, y compris les habitants locaux.</p> <p>Le développement durable doit permettre à chaque participant à une activité sportive de parvenir à un haut niveau d'épanouissement correspondant à ses capacités et à ses centres d'intérêt.</p>	
<b>DOMAINES D'ACTION SPÉCIFIQUES</b>	<b>ODD</b>
<p><b>Activité physique et santé</b></p> <p>L'importance de modes de vie sains tout au long du cycle de vie des individus fait partie des priorités du Programme de développement durable. L'activité physique réduit les risques pour la santé et entraîne une amélioration générale de la santé à la fois physique et mentale, ce qui permet de réduire les coûts des soins de santé publics et privés.</p> <p>En outre, les modes de vie sains et physiquement actifs peuvent contribuer à un meilleur fonctionnement cognitif, qui est une condition indispensable pour apprendre et contribuer au développement. Il est prouvé que l'activité physique a une influence positive sur les fonctions exécutives des enfants, qui entraîne une meilleure réussite à l'âge adulte. L'éducation physique de qualité est considérée comme une base importante pour la participation au sport tout au long de la vie.</p>	<p>ODD 3 ODD 3.4 ODD 3.d</p>
<p><b>Inclusion sociale</b></p> <p>Processus de mise en œuvre des efforts visant à garantir que tous les individus, quelles que soient leurs origines, aient des chances égales de réaliser pleinement leur potentiel dans la vie.</p>	<p>ODD 4.1 ODD 4.5 ODD 4.a ODD 8.5 ODD 10.2 ODD 11.7</p>
<p><b>Autonomisation des jeunes</b></p> <p>La pratique sportive est une excellente expérience pour les jeunes dans la mesure où elle leur permet de mieux comprendre leurs qualités et les aide à être plus confiants et responsables dans leur vie quotidienne. En outre, l'activité physique peut contribuer à améliorer le fonctionnement cognitif, ce qui influe sur le processus d'apprentissage. Une meilleure éducation peut avoir un impact positif sur le développement.</p>	<p>ODD 4.4 ODD 8.6 ODD 8.7 ODD 8.b</p>

<sup>2</sup> Durant l'atelier de ce groupe de travail (Monte Carlo, 24 novembre 2016), il a été convenu que ces sous-thèmes seraient regroupés en 4-5 domaines d'action principaux associant les Objectifs de développement durable essentiels, ainsi que les cibles et les indicateurs correspondants.

<p><b>Valeurs du sport/Éducation civique</b></p> <p>Les valeurs, convictions et principes de base du mouvement sportif, centrés sur le fair-play, le respect, l'honnêteté, l'amitié et l'excellence font du sport un terreau important de l'engagement civique « par lequel les citoyens peuvent s'impliquer dans les processus économiques, sociaux, culturels et politiques qui concernent leur vie »<sup>3</sup>.</p>	<p>ODD 4.7</p>
<p><b>Cohésion nationale</b></p> <p>Il est prouvé que le sport aide à combler les fractures sociales, économiques et culturelles au sein de la société, et qu'il contribue ainsi à créer un sentiment d'identité nationale partagée et d'amitié entre les communautés d'une même nation.</p>	
<p><b>Urbanisme</b></p> <p>La fourniture d'infrastructures sportives devrait être considérée comme une partie intégrante du développement communautaire global. Pour aider les citoyens à adopter et à maintenir un mode de vie actif et sain, les pouvoirs publics devraient prévoir des possibilités d'activités sportives dans tous les plans d'urbanisme et d'aménagement rural afin de garantir des espaces sûrs et promouvoir des villes actives.</p>	<p>ODD 9 ODD 11 ODD 11.3 ODD 11.7 ODD 11.b</p>
<p><b>Le sport dans les situations de post-conflit/migrations</b></p> <p>Le sport a le potentiel unique de restaurer la confiance et l'espoir des populations arrachées à leurs foyers. Il peut être un espace de réintégration pour ceux qui ont tout perdu à cause de la guerre et peut donc jeter les bases de la construction d'une paix durable.</p>	<p>ODD 16</p>
<p><b>Promouvoir les sports et les jeux autochtones et traditionnels</b></p> <p>Les sports et les jeux traditionnels font partie de la diversité du patrimoine universel au sein d'une civilisation. Dans un monde globalisé et interdépendant, ils peuvent contribuer à transcender les identités culturelles et à rendre les individus fiers de leur héritage.</p>	<p>ODD 4.7</p>
<p><b>Héritage durable des grands événements sportifs</b></p> <p>Les grands événements sportifs sont des événements sportifs rassemblant un grand nombre de spectateurs et suscitant une attention médiatique au niveau national et/ou international.</p> <p>Toutes les parties associées à la réalisation des grands événements sportifs doivent veiller à ce qu'ils aient des retombées positives durables pour les communautés d'accueil.</p>	<p>ODD 8 ODD 12 ODD 16.6 ODD 16.7</p>

<sup>3</sup> Source : PNUD.

<p><b>Sport et développement économique</b></p> <p>Les ODD 2030 reconnaissent l'impact du sport pour une croissance économique durable. Il est donc important d'augmenter la productivité dans le secteur sportif. Avec la multiplication des grands événements sportifs au niveau mondial, le tourisme sportif prend une part de plus en plus importante dans l'économie.</p> <p>Les ODD 2030 reconnaissent également l'importance de créer les conditions nécessaires au partage de la prospérité et au respect du principe d'un travail décent pour tous. Le sport peut avoir un impact positif sur la création d'emplois au niveau macro-économique, grâce aux emplois créés du fait de la croissance de l'industrie du sport, ainsi qu'au niveau micro-économique, grâce aux programmes spécialement prévus pour soutenir la formation professionnelle et l'employabilité.</p> <p>Par ailleurs, le sport se caractérise dans une large mesure par les contributions volontaires des responsables, des entraîneurs, des parents et d'autres groupes qui soutiennent les programmes d'activité physique et sportive d'un bon rapport coût-efficacité.</p>	<p>ODD 4.4  ODD 8  ODD 8.2  ODD 8.3  ODD 8.5  ODD 8.8  ODD 8.9  ODD 12.b</p>
<p><b>Sport et écologie</b></p> <p>En tant que valeur importante, le lien inhérent entre un environnement propre et la participation au sport contribue à l'impact du sport en tant qu'instrument puissant de communication des messages environnementaux à l'échelle mondiale et de promotion des actions visant à assainir l'environnement. Il importe de prévenir tout impact négatif des activités sportives d'intérieur et de plein air sur l'environnement.</p>	<p>ODD 3.9  ODD 4.7  ODD 11.7  ODD 12  ODD 12.2  ODD 12.8  ODD 13  ODD 13.2  ODD 13.3</p>

<b>THÈME 3 : Protéger l'intégrité du sport</b>	
<p>Le secteur sportif doit apporter des réponses efficaces aux préoccupations liées à des phénomènes tels que le dopage, la corruption, l'exploitation politique et la manipulation des compétitions sportives, qui compromettent l'intégrité et les valeurs éthiques du sport. L'action concertée et la coopération à l'échelle mondiale entre les différentes parties prenantes à tous les niveaux sont indispensables pour protéger l'intégrité et les bienfaits potentiels du sport.</p>	
<b>DOMAINES D'ACTION SPÉCIFIQUES</b>	<b>ODD</b>
<p><b>Bonne gouvernance des organisations sportives</b>            Toutes les organisations et institutions s'occupant d'activités sportives doivent appliquer les principes de bonne gouvernance. Cela implique notamment des procédures d'élection et de prise de décision transparentes et démocratiques, des consultations régulières avec les groupes de parties prenantes, ainsi que des dispositions claires concernant la redistribution des fonds, et le strict respect des principes de redevabilité et de transparence. Les mesures efficaces de bonne gouvernance sont également considérées comme un moyen de lutter contre la corruption.</p>	ODD 12.7 ODD 16 ODD 16.5 ODD 16.6 ODD 16.7 ODD 17.18 ODD 17.19
<p><b>Lutte contre le dopage</b>            Il y a « dopage » à partir du moment où un sportif utilise des substances ou méthodes interdites pour améliorer ses résultats à l'entraînement et en compétition<sup>4</sup>.</p>	ODD 3 ODD 3.5
<p><b>Lutte contre la manipulation des compétitions sportives</b>            La « manipulation de compétitions sportives » désigne un arrangement, un acte ou une omission intentionnels visant à une modification irrégulière du résultat ou du déroulement d'une compétition sportive afin de supprimer tout ou partie du caractère imprévisible de cette compétition, en vue d'obtenir un avantage indu pour soi-même ou pour autrui<sup>5</sup>.</p>	ODD 16.5 ODD 16.6
<p><b>Protection des participants, des spectateurs et des travailleurs</b>            Les autorités publiques doivent prendre les mesures nécessaires pour garantir des environnements sans risque (les stades par exemple) qui soient stimulants, propices et inclusifs<sup>6</sup>.</p>	ODD 11 ODD 16
<b>Protection de l'enfance</b>	
<b>Lutte contre l'exploitation et les abus sexuels</b>	
<b>Éducation préventive et sensibilisation</b>	

<sup>4</sup> UNESCO.

<sup>5</sup> Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives, 2014.

<sup>6</sup> UNICEF, Espaces amis des enfants, 2009.

## 2. Paramètres de suivi

<b>Normes</b>	
<b>Déclaration de Berlin</b>	Articles contenus dans la Déclaration de Berlin (2013).
<b>Charte internationale du sport</b>	Articles contenus dans la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport.
<b>Programme 2030 des Nations Unies</b>	Objectifs de développement durable et leurs cibles spécifiques qui pourraient être atteintes grâce à la contribution du sport.
<b>Résolutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix</b>	Résolutions des Nations Unies adoptées par l'Assemblée générale ainsi que les résolutions adoptées par son Conseil des droits de l'homme.
<b>Autres normes et standards internationaux</b>	L'ensemble des normes et standards produits par les champions internationaux ou régionaux (voir ci-dessous) et reconnus comme tels au niveau international.
<b>Ressources</b>	
<b>Champions internationaux</b>	Organisations chefs de file (OIG, ONG) possédant une expertise pertinente.
<b>Champions régionaux</b>	Organisations chargées de la mise en œuvre.
<b>Directives/Outils de formation</b>	Règle ou instruction qui montre ou qui explique la façon dont on devrait procéder <sup>7</sup> .
<b>Bonne pratique</b>	Une bonne pratique est non seulement une pratique positive, mais aussi une pratique qui s'est avérée efficace et qui a donné de bons résultats, et qui est donc donnée en exemple. Il s'agit d'une expérience fructueuse, qui a été testée et validée, au sens large, qui a été reproduite et qui mérite d'être partagée afin qu'un plus grand nombre de personnes puissent l'adopter <sup>8</sup> .
<b>Suivi et évaluation</b>	
<b>Indicateurs</b>	Un indicateur est une variable prédéfinie qui aide à identifier les différences (in)directes en termes de qualité et/ou de quantité durant une période donnée. En tant qu'« unité de mesure », il permet d'évaluer si une intervention a été réussie ou pas <sup>9</sup> .
<b>Outils d'auto-évaluation</b>	Processus continu par lequel l'organisation à tous les niveaux évalue l'efficacité de ses performances dans tous les domaines de responsabilité, et identifie les améliorations nécessaires <sup>10</sup> .
<b>Indicateurs de référence</b>	Quelque chose servant de norme par rapport à laquelle d'autres choses peuvent être comparées ou évaluées <sup>11</sup> .
<b>Recherche</b>	
<b>Collecte et analyse des données quantitatives et qualitatives</b>	
<b>Promotion/Plaidoyer</b>	

<sup>7</sup> [www.merriam-webster.com](http://www.merriam-webster.com)

<sup>8</sup> FAO.

<sup>9</sup> [http://www.sportanddev.org/en/toolkit/monitoring\\_evaluation/glossary\\_of\\_key\\_terms/](http://www.sportanddev.org/en/toolkit/monitoring_evaluation/glossary_of_key_terms/)

<sup>10</sup> <http://www.businessdictionary.com/definition/self-assessment.html>

<sup>11</sup> [www.merriam-webster.com](http://www.merriam-webster.com)